

LORRAINE Justice

Un centre de suivi des auteurs de violences conjugales à Nancy

Nancy va accueillir l'un des 16 centres nationaux de suivi des auteurs de violences conjugales. La ministre déléguée à l'Égalité femmes-hommes, Elisabeth Moreno, l'a annoncé ce mardi 27 octobre. Ces structures pluridisciplinaires devront assurer une meilleure prise en charge des conjoints violents.

Pour le Grand Est, Strasbourg et Nancy vont accueillir deux des seize centres nationaux de suivi des auteurs de violences conjugales (CPCA). La ministre déléguée à l'Égalité femmes-hommes, Elisabeth Moreno, l'a annoncé le 27 octobre. Ces structures pluridisciplinaires devront assurer une prise en charge plus étroite des conjoints violents. Ces créations, qui devraient intervenir avant la fin de l'année, s'inscrivent dans le sillage du « Grenelle » des violences conjugales qui s'était tenu en 2019.

Prise de conscience

Il y a presque un an jour pour jour, le gouvernement s'était engagé à adopter différentes mesures visant à protéger davantage les victimes de violences domestiques, en augmentation constante, et à mieux encadrer leurs auteurs tant pendant qu'après



Nancy va accueillir l'un des seize centres nationaux de suivi des auteurs de violences conjugales (CPCA). Photo ER/Pierre HECKLER

l'action judiciaire. Il s'agissait de proposer des réponses adaptées et convergentes pour éviter qu'ils ne récidivent, pour les maintenir à distance de leur victime, mais également pour les engager dans un processus de réhabilitation et de prise de conscience de leurs actes.

Suite au « Grenelle », un appel à projets avait été lancé par l'État pour la constitution de CPCA locaux (deux par région) afin de mailler le territoire. À Nancy, l'association *Terres à Vivre*, déjà

impliquée dans l'accueil et l'écoute des hommes violents via sa cellule « Hommes et Violences » coordonnée par la psychologue Elisabeth Perry, y avait répondu. Cette candidature avait été complétée par un engagement de coopération du service sociojudiciaire de l'association Réalise, qui agit en délégation du procureur du tribunal de grande instance de Nancy.

Dirigé par Jean-Philippe Renard, ce service, cofinancé par la Métropole du Grand Nancy et la

Direction départementale de la cohésion sociale de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, est en charge du suivi judiciaire des auteurs de violences et de l'application de certaines décisions des tribunaux.

Après le temps judiciaire

« On intervient sur le temps judiciaire, explique Jean-Philippe Renard. Depuis 2016, les violences faites femmes étant devenues une priorité de la politique pénale, on a pu mettre en place

toutes les mesures sociojudiciaires comme les stages de responsabilisation, le contrôle judiciaire ou l'éviction du conjoint violent grâce à trois logements que nous gérons. »

De son côté, *Terres à Vivre*, qui fait partie de la Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV), s'inscrit dans la continuité des missions de Réalise. *Terres à Vivre* se positionne comme une structure de suite pour les auteurs de violences, considérant que leur accompagnement est indissociable des mesures de protection des victimes.

L'association nancéienne dispose d'une équipe thérapeutique composée de psychologues et de bénévoles. La constitution du CPCA formalise donc une collaboration déjà existante à Nancy et va permettre à tous les acteurs de la prévention de la récidive de disposer de moyens supplémentaires. Le nombre de ces centres devrait doubler d'ici à 2021, passant à une trentaine sur toute la France.

Thierry FEDRIGO

Permanence téléphonique pour les auteurs de violences conjugales : 08 019 019 11

VOSGES

Interpellation de l'auteur présumé de trois incendies à Monthureux-sur-Saône

Un homme de 26 ans, originaire d'Épinal, a été interpellé par les gendarmes à Saint-Julien (88), village situé à sept kilomètres de Monthureux-sur-Saône, ce mardi, alors qu'il s'appropriait, a priori, à commettre un nouveau forfait. L'individu serait celui qui a volontairement allumé trois incendies ces dernières semaines à Monthureux-sur-Saône : le 9 septembre dans le bâtiment administratif de l'entreprise d'insertion Minos, le 2 octobre dans une bâtisse de la rue du Château et le 12 octobre au petit matin dans un immeuble situé à l'angle de la ruelle des Anges et de la Petite rue de la petite place. Fort heureusement, les trois sinistres n'avaient pas fait de victimes mais avaient causé de gros dégâts et mobilisé de nombreux pompiers. Présenté au parquet, l'incendiaire présumé devrait être jugé dans le cadre d'une comparution immédiate ce jeudi après-midi.

FARÉBERSVILLER Faits divers

Un adolescent de 15 ans arrêté pour terrorisme

Le mardi 27 octobre, un jeune garçon âgé de 15 ans a été interpellé par des hommes de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) dans le secteur de Farébersviller. L'adolescent est scolarisé au collège Georges-Holderith de Farébersviller. Son arrestation serait liée à des faits de terrorisme.

Pas fiché S mais placé sous surveillance

Nos confrères du *Parisien* indiquent qu'il a été placé en garde à vue dans les locaux de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte à la mi-octobre (avant l'assassinat de Samuel Paty) pour association de malfaiteurs terroriste criminelle par le Parquet national antiter-

roriste (PNAT). « Le jeune homme, qui n'est ni fiché S ni inscrit au Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), a fait l'objet d'un signalement.

Placé sous surveillance par les policiers de la DGSI, le mineur aurait montré sa volonté de passer à l'action, sans pour autant avoir de projet établi », explique encore le journal de la capitale.

Le maire de la commune de Farébersviller que nous avons contacté déclare ne pas être au courant de cette arrestation. « Nous, maires, ne connaissons pas les fichés S et c'est tant mieux. Si les forces de l'ordre doivent agir en toute discrétion, laissons-les travailler dans l'ombre avec succès », estime Laurent Kleinhentz.

BESANÇON

Nouvelle relaxe pour l'avocat de Jonathann Daval

C'est l'épilogue d'une folle garde à vue, la première où Jonathann Daval a avoué le meurtre de son épouse Alexia, le 30 janvier 2018. Pris au dépourvu par les questions des journalistes au fait, par des fuites, d'éléments cruciaux du dossier incriminant son client dont il était lui-même ignorant, Randall Schwerdorffer avait dû adapter sa défense au fil de la journée. Une stratégie logique mais qui avait déclenché un déluge de remarques acerbes sur les réseaux sociaux par des personnes ignorantes de la chose judiciaire. Pire, l'avocat bisonnin avait été raillé dans les médias télévisés tournant en boucle par des avocats bien plus préoccupés de buzz que de confraternité. L'annonce, en fin de soirée, par M^e Schwerdorffer lui-même des aveux de Jonathann, brûlant la politesse au parquet, avait ajouté à la tension de cet épisode marquant

de l'affaire Daval. Ce qui avait entraîné une réaction rageuse du bâtonnier de l'ordre des avocats, convoquant Randall Schwerdorffer devant le conseil de discipline pour « violation du secret de l'enquête », « violation du secret professionnel » et « violation du secret au titre du règlement intérieur national ». Il était en fait reproché à l'avocat d'avoir commenté devant la presse des éléments déjà rendus publics. Ce qu'avaient fait valoir M^{es} Samuel Estève et Jérôme Pichoff, avocats de M^e Schwerdorffer, devant le conseil de discipline le 11 janvier dernier, qui avait finalement prononcé la relaxe. Il avait enfin été fait appel de cette décision par le procureur général de la cour d'appel de Besançon. L'audience qui s'est tenue fin septembre vient de se conclure de nouveau par une relaxe.

F.J.